

VINGT-SIXIÈME RAPPORT DU PROCUREUR DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN APPLICATION DE LA RÉOLUTION 1970 (2011)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	2
I. INTRODUCTION.....	5
II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION	6
i) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à l'action du Bureau dans la situation en Libye.....	6
a. Garantir la répartition efficace des ressources	6
b. Donner un rôle plus actif aux victimes, aux témoins et aux communautés touchées	7
c. Renforcer la coopération avec les autorités libyennes	9
d. Explorer de nouvelles voies afin d'amener davantage d'auteurs de crimes à répondre de leurs actes : coopération avec des États tiers et des organisations régionales et internationales ..	11
ii) Avancement des enquêtes	12
a. Violences commises en 2011	13
b. Centres de détention	13
c. Crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020	14
d. Crimes visant des migrants	15
III. OBSTACLES À SURMONTER	18
IV. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	18
i) Évaluation des objectifs	19
ii) Objectifs nouveaux et continus	21
V. CONCLUSION	22



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport du Bureau du Procureur est le 26^e depuis que le Conseil de sécurité a déferé la situation en Libye au Procureur de la CPI, en application de sa résolution 1970 (2011).

Les 10 et 11 septembre 2023, la tempête Daniel a causé des inondations sans précédent, détruisant de grandes parties de Derna et des environs et faisant de nombreux morts.

Le Bureau tient à exprimer ses sincères condoléances aux familles et aux communautés libyennes touchées par les tragiques pertes en vies humaines et la destruction d'hôpitaux, d'écoles, de résidences et d'infrastructures.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Bureau a continué de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie relative à la situation en Libye, initialement exposée dans le vingt-troisième rapport du Procureur de la Cour pénale internationale (la « CPI » ou la « Cour ») au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (rapport d'avril 2022).

L'équipe unifiée dédiée à la situation en Libye (l'« Équipe ») a accompli d'importants progrès dans les quatre principaux axes d'enquête prévus dans le cadre de la stratégie d'enquête du Bureau, grâce à des activités d'enquête indépendantes et à sa coopération avec les communautés touchées, des organisations de la société civile, des organisations internationales et des États parties.

Le Bureau a donc franchi des étapes importantes dans l'accomplissement de son mandat au cours de la période considérée :

- L'Équipe a entrepris plus de 15 missions dans trois régions, recueillant plus de 4 000 éléments de preuve, dont des documents vidéo et audio, des informations criminalistiques, des images satellite et menant également de nombreux entretiens préliminaires avec des témoins et recueillant de nombreuses déclarations de témoins.
- Le Bureau a bien progressé dans le principal axe d'enquête relatif aux crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020, en particulier. Des pistes d'enquête relatives aux principaux suspects ont été clôturées avec succès. Le Bureau en arrive maintenant au stade où il peut considérer les activités d'enquête liées à cet axe d'enquête prioritaire comme achevées.



- Le Bureau a également obtenu des avancées positives en ce qui concerne les axes d'enquête relatifs aux centres de détention et aux crimes visant des migrants.
- Le Bureau a accéléré sa collaboration avec les autorités nationales conformément au principe de complémentarité. Dans ce cadre, il a activement contribué aux enquêtes sur les crimes internationaux commis en Libye menées par les services nationaux chargés de faire respecter la loi de six États parties et a poursuivi sa coopération étroite avec les autorités nationales, y compris au sein de l'Équipe commune d'enquête sur les crimes commis contre les migrants.
- L'Équipe a réussi la transition de son processus de traitement des preuves vers le système de gestion des preuves du Bureau hébergé dans le *cloud*, ce qui lui a permis de tirer parti des outils s'appuyant sur l'intelligence artificielle et sur l'apprentissage automatique, dont la transcription et la traduction automatiques de documents vidéo et audio.
- Le Bureau a lancé OTPLink, une plateforme numérique qui permet aux parties prenantes externes, notamment des témoins potentiels, de lui transmettre des informations de manière plus sécurisée, sûre et rapide en lien avec la situation en Libye et d'autres situations dont le Bureau est saisi.
- Grâce à la présence continue du Bureau dans la région, l'Équipe a multiplié les contacts avec les victimes, les associations et représentants de victimes, ainsi que d'autres organisations de la société civile à propos de la situation en Libye. La multiplication de ces échanges a enrichi l'enquête, dans la mesure où elle a permis à l'Équipe d'obtenir d'importants éléments de preuve potentiels et d'entrer en contact avec des témoins clés potentiels.

Ces progrès ont été obtenus malgré les difficultés persistantes engendrées par la complexité du paysage politique et de la situation sécuritaire en Libye, et la pénurie de ressources à laquelle l'ensemble du Bureau continue d'être confronté. Le Bureau note également qu'il n'a pas été en mesure d'obtenir des visas pour des missions opérationnelles sur le terrain en Libye au cours de la période considérée, même si les



récents échanges avec le Gouvernement libyen laissent augurer une évolution positive vers une future coopération.

Au vu des progrès accomplis depuis l'adoption de la nouvelle stratégie d'enquête exposée dans son 23^e rapport au Conseil de sécurité, le Bureau prévoit que, dans son prochain rapport au Conseil, il sera en mesure d'esquisser un plan d'action potentiel en vue de mettre un terme à ses activités en application de la résolution 1970 (2011).

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité, par la voie de sa résolution 1970 (2011), a déféré la situation en Libye à compter du 15 février 2011 au Procureur de la Cour pénale internationale.
2. Il s'agit du troisième rapport depuis l'élaboration par le Procureur de sa nouvelle stratégie et de son plan d'action concernant la situation en Libye, reflétant les quatre principes directeurs de cette stratégie, les principaux axes d'enquête et les jalons à l'aune desquels l'efficacité de son travail peut être mesurée.
3. Ce rapport dresse l'état d'avancement dans chacun de ces domaines et décrit les principales mesures prises au cours de la période considérée, ainsi qu'il a été fait dans les précédents rapports. Il présente également les principaux obstacles restant à surmonter dans la conduite des activités d'enquête au cours de la période considérée et détaille les priorités actualisées du Bureau pour les six prochains mois.
4. Il est rappelé que, dès son entrée en fonction, le Procureur s'est immédiatement et volontairement récuse, conformément à l'article 42-6 du Statut de Rome, de toute affaire susceptible de présenter l'apparence d'un conflit d'intérêts en raison de sa participation antérieure à des procédures de la CPI en sa qualité de conseil. De ce fait, la supervision des axes d'enquête concernés par cette récusation est placée sous la responsabilité de la Procureure adjointe Nazhat Shameem Khan.
5. Le Bureau souhaite exprimer sa profonde sympathie au peuple libyen, en particulier aux familles et aux communautés touchées, pour la perte tragique de milliers de vies humaines, la destruction de biens et d'infrastructures résultant des inondations survenues dans l'est de la Libye les 10 et 11 septembre 2023.



II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION

6. Dans son rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies d'avril 2022, le Procureur a défini quatre axes prioritaires dans l'enquête sur la Libye ainsi que des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à son action concernant la situation en Libye, en particulier :

- a) la priorisation de la situation en Libye et l'allocation des ressources nécessaires ;
- b) une approche redynamisée afin de donner un rôle plus actif aux personnes affectées par les crimes présumés commis en Libye ;
- c) l'adoption d'une nouvelle approche dans les relations avec les autorités libyennes ; et
- d) une politique volontariste de coopération avec les États tiers, les organisations régionales et les partenaires internationaux.

7. Dans les trois rapports précédents, le Procureur a énuméré un certain nombre de jalons et dressé le bilan des progrès accomplis. Sous réserve des exigences de confidentialité liées à la conduite d'enquêtes et de procédures judiciaires, les progrès accomplis en lien avec ces jalons sont examinés dans le présent rapport.

(i) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes directeurs visant à donner une nouvelle impulsion à l'action du Bureau dans la situation en Libye

a. Garantir la répartition efficace des ressources

8. Compte tenu de son renvoi par le Conseil de sécurité des Nations unies, la situation en Libye reste une priorité pour le Bureau. Alors que ce dernier continue à œuvrer pour renforcer les effectifs alloués à cette situation, l'Équipe s'est vue renforcée par l'arrivée de personnels détachés par des États parties, dont un enquêteur spécialisé dans les crimes sexuels et liés au genre. Le Bureau pense être en mesure d'allouer d'autres experts nationaux détachés à la situation en Libye en 2024, et de nommer un nouveau conseiller en coopération internationale.



9. Grâce à l'analyse stratégique fondamentale de ses travaux, réalisée cette année et qui a servi de fondement à son récent Plan stratégique 2023-2025¹, le Bureau a identifié un important déficit généralisé de ressources dans son budget-programme ordinaire. Il a donc demandé une augmentation du budget dans son projet de budget-programme pour 2024, afin de pouvoir couvrir les importants risques stratégiques identifiés. À cet égard, le Bureau cherche en priorité à renforcer sa capacité à enquêter sur les flux financiers et les produits du crime dans le cadre de la situation en Libye et d'autres situations.
10. Le projet de budget-programme que le Bureau a présenté vise à concrétiser sa nouvelle vision, à savoir renforcer considérablement l'impact de son action en ciblant davantage les activités d'enquête et de poursuites, tout en cherchant à en améliorer l'efficacité et la rapidité dans toutes les situations. L'enquête sur la Libye étant une priorité pour le Bureau, elle bénéficierait grandement de l'approbation de ce projet de budget-programme. Elle se verrait en effet allouer des capacités supplémentaires, qui permettraient au Bureau d'agir plus rapidement en vue de clôturer les quatre axes d'enquête identifiés dans sa stratégie d'enquête.
11. Le Bureau réitère sa gratitude aux États parties pour leurs contributions extrabudgétaires en réponse à la Note verbale du 7 mars 2022. Ces ressources supplémentaires constituent aujourd'hui encore une aide précieuse pour l'ensemble du Bureau et pour l'Équipe, en complément de son budget ordinaire.
 - b. Donner un rôle plus actif aux victimes, aux témoins et aux communautés touchées*
12. Dans le droit fil de sa stratégie d'enquête en lien avec cette situation, le Bureau a poursuivi ses efforts pour intensifier encore ses échanges avec les victimes, les témoins et les communautés touchées, qu'ils soient ou non libyens.
13. L'Équipe a maintenu des relations très suivies avec des organisations de la société civile de la région et d'ailleurs, afin de faire progresser les enquêtes dans les principaux axes identifiés. En particulier, le Bureau a noué d'importants

¹ <https://www.icc-cpi.int/fr/news/plan-strategique-du-bureau-du-procureur-2023-2025>



contacts avec ces organisations à propos de communications reçues au titre de l'article 15 concernant la situation en Libye au cours de la période considérée et des précédentes.

14. Au cours de la période considérée, le Bureau a organisé un séminaire de formation de plusieurs jours avec des organisations de la société civile libyenne pour discuter de l'application du *Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile pour la collecte d'information relative à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme* (le « Guide pratique »)². Lors de ce séminaire, organisé conjointement avec la Commission internationale de juristes, des membres du personnel du Bureau et des partenaires de la société civile ont passé en revue le Guide pratique dans le contexte de la situation en Libye. Les membres du Bureau et les participants se sont penchés sur des principes généraux à l'instar du principe « de ne causer aucun tort à autrui » et de questions telles que le consentement éclairé. Les membres du Bureau ont également proposé des séances consacrées notamment à la planification et à la préparation d'activités de collecte d'éléments de preuve, à la sécurité et au travail avec des personnes vulnérables.
15. À la mi-novembre, le Bureau organisera une table ronde sur le thème « Comment adopter une approche tenant mieux compte des traumatismes dans le cadre des enquêtes et des poursuites ? » qui réunira des experts en traumatologie, des professionnels de la santé mentale, des universitaires et des représentants de la société civile travaillant aux côtés de victimes traumatisées ayant survécu à des conflits et/ou à des violences à grande échelle. Au gré de ses propres enquêtes et de ses échanges avec la société civile, le Bureau observe en permanence l'effet que le traumatisme exerce sur les victimes et les témoins, y compris dans la situation en Libye. Il est donc crucial que les organisations qui

² Comme indiqué dans de précédents rapports, ce Guide pratique a été élaboré par le Bureau en collaboration avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière de justice pénale et le Réseau européen d'enquêtes et de poursuites relatives aux génocides, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre, dans l'idée de donner aux organisations de la société civile les moyens de consigner des informations relatives aux crimes internationaux d'une manière conforme à la pratique et aux besoins des autorités nationales et internationales chargées des enquêtes pénales.



entrent en contact avec les victimes et les témoins adoptent, le plus tôt possible, une approche cohérente afin de pouvoir leur apporter un soutien efficace.

16. Au cours de la période considérée, la CPI a également organisé ses tables rondes annuelles avec des organisations de la société civile intervenant dans de nombreux pays dont elle examine la situation, à l'instar de la Libye. Ces tables rondes ont été organisées conjointement avec la Coalition pour la Cour pénale internationale. Des représentants des différents organes de la Cour ont fait le point sur les activités en cours et les difficultés propres à chaque situation. Des participants associés à la situation en Libye ont fait part des difficultés entravant le maintien de relations suivies avec les organisations de la société civile en Libye et de leurs inquiétudes face au sort tragique des migrants en Libye, et ont insisté sur la nécessité de protéger les droits de la Défense.

17. Le Bureau réitère que les survivants et les familles des victimes sont au cœur de cette enquête. L'Équipe a continué de multiplier les contacts avec les victimes et les communautés touchées au cours de la période considérée, en s'attachant à leur fournir également un soutien médical et psychologique selon les besoins. Le Bureau place l'apport d'un soutien psychologique efficace au rang de priorité, c'est pourquoi il recrute actuellement sept personnes possédant une spécialisation en soutien psycho-social, qui interviendront dans l'ensemble des situations, dont la Libye.

c. Renforcer la coopération avec les autorités libyennes

18. Comme il a été souligné dans les rapports précédents et par le Procureur lors de sa visite en Libye en novembre 2022, la coopération avec les autorités libyennes et le renforcement du dialogue entre le Bureau et la Libye constituent la pierre angulaire de la stratégie mise en œuvre par ce dernier concernant cette situation.

19. Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir cette coopération et concrétiser les engagements pris avant et pendant la visite du Procureur, le Bureau est resté en contact régulier avec les autorités nationales compétentes en vue d'organiser des rencontres, notamment avec les autorités mais aussi pour régler des questions d'ordre opérationnel, avec plus ou moins de succès. Il est à noter que, au cours de la période considérée, le Bureau a présenté à plusieurs



reprises des demandes de visas dans le cadre d'une visite de travail prévue dans le pays afin de rencontrer des homologues techniques et de poursuivre le dialogue avec les autorités libyennes. Ces dernières n'ont en définitive pas délivré les visas demandés.

20. Toutefois, le Bureau se félicite des relations encourageantes entretenues avec l'ambassade libyenne aux Pays-Bas depuis l'arrivée de son nouvel ambassadeur, S.E. M. Zeiad S. S. Daghim et de la confirmation que, conformément aux instructions du Président du Conseil présidentiel, S.E. M. Mohamed al-Menfi, l'ambassade apporterait sa pleine coopération au Bureau, en particulier en ce qui concerne la délivrance des visas requis en vue des visites de travail, notamment à l'appui des activités criminalistiques. Il a également été discuté du soutien en vue de la prochaine visite du Procureur prévue en Libye. Le Procureur a en effet l'intention de se rendre à Tripoli, en Libye, pour une deuxième visite officielle au cours de la prochaine période de référence. Le Bureau entend poursuivre activement ces discussions dans un avenir proche et prévoit des progrès importants au cours du prochain trimestre.
21. Le Bureau prend également acte des répercussions que les récentes inondations ont pu avoir sur les Libyens et les autorités concernées, à une période où les dernières missions opérationnelles planifiées auraient pu être menées.
22. Dans l'optique d'intensifier sa coopération avec les autorités libyennes, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, le Bureau déclare maintenir ses principaux objectifs en la matière :
- Accorder au Bureau un libre accès aux documents présentant un intérêt pour ses enquêtes et qui ont fait l'objet de demandes formelles d'assistance ;
 - Faciliter les échanges avec les autorités compétentes spécialisées en Libye, notamment dans le domaine de la criminalistique et de l'analyse de scènes de crimes ;
 - Répondre dans les meilleurs délais aux demandes d'assistance soumises par le Bureau aux autorités libyennes ;
 - Répondre dans les meilleurs délais aux demandes de visa soumises par le Bureau aux autorités libyennes.



23. Le Bureau tient à réaffirmer son engagement et sa volonté de coopérer et de travailler avec les autorités libyennes, conformément à sa nouvelle approche stratégique, afin d'atteindre ces objectifs et de mener efficacement à terme les activités d'enquête dans les principaux axes identifiés.
24. Le Bureau reste déterminé à faire avancer les discussions avec les autorités libyennes en vue de la mise en place d'un bureau de liaison dans le pays. L'objectif recherché est d'accroître la coopération et la complémentarité en complément des enquêtes et des poursuites, comme le prévoit le mandat de la Cour.
- d. Explorer de nouvelles voies afin d'amener davantage d'auteurs de crimes à répondre de leurs actes : coopération avec des États tiers et des organisations régionales et internationales*
25. Le Bureau a continué à collaborer intensément avec des États tiers et des organisations internationales et régionales pour soutenir ses activités d'enquête et celles relevant des poursuites dans le cadre de la situation en cause, faire progresser ses quatre principaux axes d'enquête et assurer la mise en œuvre du principe de complémentarité, qui est au cœur du Statut de Rome.
26. Ainsi, au cours de la période considérée, le Bureau a continué d'apporter un appui direct à six organismes nationaux chargés de l'application de la loi, en leur transmettant des informations, des éléments de preuve et en exécutant des demandes d'assistance qui lui ont été adressées par les États en vue d'obtenir des renseignements utiles à leurs propres enquêtes. Dans le cadre de cette approche collaborative, l'Équipe a organisé des entretiens conjoints avec les autorités nationales, a tenu des réunions régulières avec des partenaires et des organismes nationaux et a partagé des connaissances, des contacts et des informations conformément au cadre de coopération du Statut de Rome.
27. L'Équipe a noué des contacts constructifs avec l'Unité de recherche des fugitifs du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et Interpol, et a reçu un soutien actif d'États tels que l'Espagne, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et d'organisations telles que la MANUL et Europol. Le Bureau tient à remercier tout particulièrement l'Italie,



la Tunisie, l'Allemagne et le Canada pour leur aide à l'appui de ses enquêtes au cours de la période visée.

28. Au cours de la période considérée, le Bureau a poursuivi son étroite coopération avec l'Équipe commune d'enquête dédiée aux crimes commis contre les migrants sur l'axe de la Méditerranée centrale, dont il est devenu officiellement membre en 2022. Cette coopération a pris la forme de plusieurs missions d'enquête et de réunions hebdomadaires afin d'échanger des informations avec ces partenaires incontournables et de veiller à ce que ses activités puissent progresser rapidement. Une réunion d'experts des partenaires de l'Équipe commune d'enquête s'est tenue fin octobre pour faire le point sur les enquêtes et les poursuites et pour préparer une réunion stratégique prévue en décembre.
29. L'Équipe a continué sa réflexion en vue de mettre à profit ses échanges avec les autorités nationales et s'assurer en définitive que les entretiens soient menés de façon à éviter leur répétition inutile, susceptible d'entraîner un nouveau traumatisme des victimes.
30. L'Équipe poursuivra ses efforts pour faire reculer l'impunité et traduire en justice les auteurs de crimes internationaux en mettant un point d'honneur à ce que des poursuites supplémentaires soient engagées, non seulement à la CPI mais aussi devant des juridictions nationales.

(ii) Avancement des enquêtes

31. Comme indiqué dans ses rapports précédents, le Bureau poursuit quatre axes d'enquête relatifs à la situation en Libye, à savoir : a) les violences commises en 2011 ; b) les crimes commis dans les centres de détention ; c) les crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020 et d) les crimes visant des migrants.
32. Au cours de la période considérée, le Bureau a entrepris plus de 15 missions et a recueilli 4 000 éléments de preuve, dont des enregistrements audio et vidéo, des informations criminalistiques et des images satellites. Plus de 20 entretiens ont été réalisés, la plupart en personne et certains à distance, et plus de 30 entretiens préliminaires de témoins ont été effectués en lien avec les principaux axes d'enquête.

33. Au cours de son enquête, le Bureau a recueilli les témoignages d'un large éventail de personnes, notamment des victimes, des experts et des personnes présentant un intérêt provenant de toutes les régions de Libye, afin d'établir la vérité et de constituer des dossiers solides et impartiaux. Il a recueilli des déclarations et reçu des informations de nombreuses sources différentes qu'il examine, évalue et incorpore à l'enquête.

34. Au cours de la période considérée, le Bureau a lancé OTPLink³, un portail accessible au public conçu pour simplifier la soumission des communications au titre de l'article 15. OTPLink est conçu pour être un point d'accès unique qui remplace les divers systèmes et procédures précédemment utilisés pour recevoir des informations, dont les communications au titre de l'article 15 du Statut de Rome. Cette plateforme modernisée offre aux utilisateurs un canal simple et sûr pour la transmission de preuves en temps réel à partir de n'importe quel appareil doté d'une connectivité Internet. Pendant la période visée, elle a permis à l'Équipe de recevoir de nombreuses communications de victimes, de témoins, des communautés touchées, d'organisations de la société civile et de groupes impliqués dans le conflit en Libye.

a. Violences commises en 2011

35. Comme indiqué dans les rapports précédents, le Bureau a recueilli des informations crédibles et détaillées sur les violences commises contre des manifestants et des opposants à l'ancien régime de Qadhafi en 2011, dont des crimes commis en détention, au cours de ses enquêtes menées depuis le renvoi de la situation par le Conseil de sécurité. Il a émis plusieurs mandats d'arrêt en relation avec ces crimes. À l'heure actuelle, un mandat d'arrêt reste en suspens dans le cadre de cette enquête, à savoir celui visant Saïf Al-Islam Qadhafi.

36. Le Bureau poursuit ses efforts en vue de l'arrestation des suspects et n'exclut pas la possibilité d'entamer de nouvelles poursuites relativement à cet axe d'enquête.

b. Centres de détention

³ <https://otplink.icc-cpi.int/>

37. La lutte contre l'impunité pour les crimes relevant du Statut de Rome commis contre des Libyens et des ressortissants d'autres pays dans des centres de détention en Libye reste une priorité pour le Bureau.
38. Le Bureau prend note du dernier rapport du Secrétaire général de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, dans lequel il se déclare préoccupé par « [TRADUCTION] les violations des droits de l'homme, y compris les enlèvements, les arrestations arbitraires et les disparitions dans l'Est et l'Ouest du pays ». Le Bureau partage cette préoccupation et souligne qu'il poursuit ses efforts pour que les auteurs de tels crimes commis en Libye répondent de leurs actes.
39. Au cours de la période considérée, le Bureau a considérablement intensifié la collecte et l'analyse de nouveaux éléments de preuve relatifs à la commission de toute une série de crimes commis dans des centres de détention à travers le pays sous la responsabilité de nombreux groupes et autorités. L'Équipe a effectué plus de vingt entretiens avec des témoins, dont des entretiens préliminaires et des entretiens ayant permis de recueillir des déclarations. Elle a en outre recueilli des dossiers médicaux, des photographies et des vidéos utiles dans le cadre de cet axe d'enquête.
40. Dans ce volet de l'enquête, l'Équipe a pu compter sur de nouvelles ressources médico-légales récemment mises à disposition au sein du Bureau pour contribuer à l'évaluation des blessures prétendument causées aux victimes par des actes de torture. Un expert en psycho-sociologie apporte un appui aux enquêteurs de l'Équipe pour tous les entretiens menés. L'Équipe apporte un soutien important aux témoins sur le plan de la sécurité et des soins médicaux/psycho-sociaux dans le cadre de cette enquête et bénéficie à cet égard de l'aide des autorités nationales.

c. Crimes survenus lors des opérations de 2014 à 2020

41. Le Bureau continue d'analyser et d'évaluer les éléments de preuve relatifs à des allégations d'exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements, de profanation de corps, de disparitions forcées, de prises d'otages, de violences sexuelles, de pillages, de frappes aériennes aveugles, d'utilisation de mines et de destruction de biens.



42. Le Bureau a accompli d'importants progrès concernant certains aspects de cet axe d'enquête et a clôturé certaines pistes d'enquête relatives aux principaux suspects. Il pourra bientôt considérer cette partie de la stratégie d'enquête sur la situation comme achevée.

43. Ces progrès ont notamment été rendus possibles grâce au large soutien et à la participation des survivants et de leurs proches, des témoins et des organisations de la société civile.

d. Crimes visant des migrants

44. L'impunité pour les crimes visant des migrants est endémique. Le Bureau rappelle la résolution 2647 du Conseil de sécurité de 2022, par laquelle ce dernier se déclarait « gravement préoccupé par la situation humanitaire en Libye, notamment [...] le trafic de migrants et de réfugiés et la traite d'êtres humains, par les difficultés rencontrées par les migrants, les réfugiés et les déplacés, qui sont détenus arbitrairement, soumis à de mauvais traitements et exposés à la violence sexuelle et fondée sur le genre ».

45. Au cours de la période considérée, le Bureau a fait progresser ses travaux dans le cadre de cet axe d'enquête grâce à des échanges accrus avec les victimes de ces crimes, notamment des crimes sexuels et liés au genre, des crimes contre les enfants, des crimes d'esclavage, de torture, de détention arbitraire et de meurtres. Comme indiqué plus haut, il a intensifié ses relations avec l'Équipe commune mise sur pied en collaboration avec plusieurs autorités nationales afin d'appuyer ces activités d'enquête.

46. Pour soutenir le renforcement de ses activités d'enquête, le Bureau a affecté à l'Équipe unifiée dédiée à la situation en Libye des experts possédant des connaissances approfondies sur la traite des êtres humains dans la région concernée et les activités de l'Équipe commune enquêtant sur ces crimes.

47. La Cour poursuit ses efforts pour que ces crimes spécifiques fassent l'objet de poursuites, à la fois par les autorités nationales compétentes et par ses soins, grâce à des échanges hebdomadaires avec les membres de l'Équipe commune. Au cours de la période considérée, la coopération avec des services de police au



- sein de l'Équipe commune d'enquête a été fortement renforcée. Des enquêteurs et analystes du Bureau, d'Europol et des équipes nationales respectives se sont réunis en présentiel lors de rencontres organisées en juin et en octobre pour faire le point sur les enquêtes et les questions d'ordre opérationnel. Une réunion entre les chefs d'unité et les chefs d'équipes s'est par ailleurs tenue en octobre. Une réunion supplémentaire relative aux stratégies d'arrestation a été organisée en septembre.
48. Depuis avril, des réunions hebdomadaires, en présentiel et en ligne, se sont tenues pour coordonner, évaluer et assurer la répartition des activités d'enquête et d'analyse entre les partenaires. En conjuguant leurs efforts, le Bureau et les partenaires nationaux travaillent aussi efficacement et rapidement que possible et s'appuient sur le travail déjà accompli par d'autres, ce qui permet d'éviter la répétition de tâches et de ne pas faire revivre un traumatisme aux victimes vulnérables en les interrogeant à plusieurs reprises. La priorité actuelle du Bureau consiste à collaborer avec les autorités nationales afin d'examiner, ensemble, des centaines de déclarations à l'appui de son enquête.
49. Dans le cadre du dialogue avec les autorités nationales concernant les crimes visant des migrants, le Bureau a aussi récemment envoyé des demandes d'assistance à deux pays, en vue d'obtenir des quantités importantes d'informations et d'éléments de preuve, notamment des éléments de preuve numériques. Les nouvelles ressources technologiques et analytiques, mises en œuvre au sein du Bureau dans le cadre du projet Harmony, qui vise à moderniser son infrastructure technologique, permettront à l'Équipe d'évaluer et d'analyser les informations de manière rapide et efficace, notamment grâce à l'utilisation d'outils de transcription et de traduction automatiques de documents audio et vidéo.
50. Au cours de la période considérée, l'Équipe a pu réaliser plus de vingt entretiens préliminaires et entretiens ayant permis de recueillir la déclaration de témoins en lien avec cet axe d'enquête, conjointement avec des partenaires nationaux pour certains d'entre eux, et avec le soutien d'experts en psycho-sociologie. L'Équipe a ainsi pu se mettre en relation et rencontrer des témoins et des



organisations de la société civile dans au moins sept pays différents en Europe, en Afrique et dans d'autres régions.

51. Le Bureau relève que les récits des témoins décrivent le périple tragique de personnes originaires d'Afrique sub-saharienne qui ont été réduites en esclavage et traitées comme de simples marchandises. Ils font état d'allégations de viols, d'actes de torture et de traitements cruels dans des entrepôts et des centres de détention gérés par des milices et des trafiquants, où des centaines de migrants sont détenus comme otages, parfois pendant plusieurs années. Des passeurs exigeraient des rançons de leurs proches résidant dans des pays africains et européens. De nombreux abus d'enfants et de femmes dans ces centres de détention ont été rapportés.
52. D'autres types d'éléments de preuve recueillis viennent corroborer ces récits, qui font notamment état de migrants mis en vente, achetés, contraints au travail forcé, détenus comme otages avant d'être mis dans des bateaux sur la Méditerranée.
53. Selon des informations communiquées récemment par l'Organisation internationale pour les migrations, en 2023, plus de 12 000 personnes se trouvant à bord de bateaux, dont 400 enfants, ont été interceptées et renvoyées en Libye. Les derniers chiffres font état de plus de 2 000 migrants ayant péri sur l'axe de la Méditerranée centrale ou qui sont encore portés disparus, sur la seule année 2023.
54. Plusieurs drames ont défrayé la chronique au cours des six derniers mois, notamment la noyade de plus de 50 personnes dont les corps se sont échoués à l'ouest de la Libye et le chavirement d'un bateau parti de l'est de la Libye avec plus de 750 migrants à son bord, faisant plusieurs centaines de morts et de personnes portées disparues, dont de nombreux enfants.

55. Au cours de la période considérée, l'Équipe a pu bénéficier des compétences d'experts nationaux détachés, spécialisés dans les crimes sexuels et liés au genre et la traite des êtres humains.

III. OBSTACLES À SURMONTER

56. Les questions de sécurité restent l'un des principaux obstacles rencontrés par le Bureau dans le cadre de l'enquête sur la Libye. Il s'efforce toutefois de continuer à renforcer sa coopération avec ses homologues libyens.

57. Dans les rapports précédents, le Bureau a défini des objectifs clairs pour une coopération fructueuse avec les autorités libyennes, qui, à ce jour, n'ont pas été atteints. En effet, il a besoin d'une amélioration des canaux de communication avec les autorités libyennes, de réponses en temps opportun à ses demandes d'assistance et de la délivrance de visas pour soutenir son travail, conformément à la résolution 1970 (2011). Il se réjouirait néanmoins de la participation des autorités libyennes à la réalisation de notre objectif commun, à savoir traduire en justice les auteurs de crimes commis à travers la Libye. Comme indiqué plus haut, de récents échanges laissent présager une évolution positive au cours de la prochaine période de référence.

58. Comme indiqué dans le précédent rapport, les fortes restrictions budgétaires qui pèsent toujours sur le Bureau entravent considérablement sa capacité à s'acquitter de son mandat. Il espère pouvoir compter sur les ressources supplémentaires qu'il demande pour 2024, faute de quoi il risque de ne pas être en mesure d'obtenir les résultats escomptés à l'égard de la situation en Libye et de ne pas pouvoir s'acquitter avec succès du mandat qui lui a été confié par la résolution 1970 (2011).

IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

59. Lorsqu'il a élaboré son rapport pour la période visée, le Bureau a évalué les jalons qu'il s'était fixés dans son précédent rapport. Bon nombre de ceux-ci ont



été atteints. Pour ce qui est des jalons liés à la coopération avec les autorités libyennes, il reste déterminé à valoriser la complémentarité en tant que fondement de son dialogue avec celles-ci et à donner un nouvel élan à la dynamique enclenchée en 2022 en matière de coopération.

(i) **Évaluation des objectifs**

- **Poursuite du processus de renforcement de la capacité de stockage numérique et de traitement des éléments de preuve, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique :** ce jalon a été partiellement atteint. Depuis la dernière période considérée, l'Équipe a fait des progrès notables dans la modernisation de ses opérations techniques. Nous avons réussi la transition de notre processus de gestion des preuves vers le système avancé de gestion des preuves hébergé sur le *cloud*. Cette transition a non seulement permis de rationaliser nos capacités de stockage, mais a également jeté les bases de l'intégration de fonctionnalités avancées essentielles à nos opérations. Parmi celles-ci figurent des capacités de traduction automatique, d'analyse d'images et d'analyse vidéo et audio. Ces fonctionnalités sont désormais intégrées aux activités d'enquête et d'analyse que le Bureau mène au quotidien.
- **Poursuite de la présence renforcée sur le terrain dans la région et ses environs immédiats afin d'améliorer la communication directe avec les victimes/les témoins et des organisations de la société civile :** ce jalon a été atteint. L'Équipe a assuré une présence quasi continue dans la région et ses environs immédiats au cours de la période couverte par le présent rapport. Elle a tenu des réunions hebdomadaires avec des organisations de la société civile et s'est entretenue directement avec des victimes et des témoins quotidiennement.
- **Poursuite de l'intensification du dialogue avec la société civile libyenne :** ce jalon a été atteint, notamment grâce à la mise en œuvre du Guide pratique sur la collecte d'informations relatives à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme et de la création d'espaces de dialogue plus nombreux. Le Bureau souligne que les relations avec les organisations de la société civile



libyenne ont été affectées en raison de la situation juridique qui régit actuellement ces interactions dans le pays.

- **Augmentation des missions opérationnelles en Libye afin de renforcer la coopération et les enquêtes** : ce jalon n'a pas été atteint. Le Bureau n'a toujours pas reçu de visas autorisant ses membres à entrer sur le territoire libyen au cours de la période de référence. Les récents échanges avec les autorités libyennes laissent augurer une issue positive au cours du prochain trimestre.
- **Demande de délivrance d'un ou de plusieurs mandats d'arrêt pour les axes d'enquête prioritaires** : le Bureau continue à mettre tout en œuvre pour être en mesure de demander la délivrance de nouveaux mandats d'arrêt en lien avec la situation en Libye. Comme indiqué plus haut, il a également atteint le stade d'achèvement des travaux dans les principaux axes d'enquête, ce qui reflète les progrès accomplis dans ses activités d'enquête.
- **Renforcement de la collecte d'éléments de preuve criminalistiques et des capacités en la matière des partenaires en Libye** : ce jalon a été partiellement atteint. Il est à noter qu'un médecin a été recruté pour les besoins de l'enquête, ce qui a donné des résultats positifs. Le Bureau reste déterminé à apporter un appui criminalistique en Libye dans la mesure où des relations plus suivies peuvent être nouées avec les autorités libyennes.
- **Augmentation de la capacité d'analyse de l'Équipe, par le biais d'un soutien numérique et technique et d'un appui supplémentaire de la part d'assistants en matière d'analyse** : ce jalon a été atteint. Au cours de la période considérée, l'Équipe a pu bénéficier de renforts dans le domaine de l'analyse.
- **Augmentation de la capacité juridique de l'Équipe, notamment grâce à des détachements et au recrutement de personnel et renforcement de la capacité de l'Équipe à coopérer, notamment avec les pays, les agences nationales et les organisations de la société civile grâce au recrutement d'un conseiller en coopération internationale** : ce jalon a été partiellement atteint. Les processus de recrutement arrivent à leur terme et nous espérons atteindre ce jalon au cours de la prochaine période de référence.



(ii) Objectifs nouveaux et continus

60. Au vu des progrès accomplis et des problèmes rencontrés par le Bureau au cours de la période considérée, les domaines suivants ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une action prioritaire au cours des six prochains mois :

- Accélération des activités dans l'optique de finaliser les travaux relatifs à plusieurs axes d'enquête au cours des prochaines périodes de référence ;
- Renforcement de la coopération avec les États pour appuyer la constitution de dossiers supplémentaires et l'introduction de nouvelles affaires tant à l'échelon national qu'international, conformément au principe de complémentarité ;
- Poursuite du renforcement du dialogue avec la société civile libyenne, y compris par l'intensification des échanges dans le cadre du *Guide pratique à l'intention des organisations de la société civile pour la collecte d'information relative à des crimes internationaux et à des atteintes aux droits de l'homme* ;
- Poursuite de l'intensification de la collecte d'éléments de preuve criminalistiques par l'exploitation des capacités en la matière des partenaires en Libye et ailleurs. Ce jalon implique au moins l'organisation d'une mission de travail en Libye pour appuyer la collecte et l'analyse d'éléments de preuve criminalistiques par les autorités nationales ;
- Renforcement de l'exploitation de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique à l'appui des activités d'enquête en Libye, ce qui permettra à l'Équipe de tirer parti plus efficacement des documents vidéo et audio dans le cadre de ses activités d'enquête et d'analyse ;
- Renforcement des ressources allouées à l'Équipe afin de veiller à obtenir les résultats susmentionnés.

V. CONCLUSION

61. Au cours de la période considérée, l'enquête sur la situation en Libye a considérablement progressé et de nouvelles étapes ont été franchies dans la mise en œuvre des principes et la réalisation des objectifs fixés dans la nouvelle stratégie définie par le Procureur en avril 2022. Le Bureau reste déterminé à déployer sa stratégie en vue de s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité en lien avec la situation en Libye.
62. Les activités menées dans le cadre de plusieurs axes d'enquête ont atteint un stade avancé. La phase d'enquête relative aux opérations de 2014 à 2020 a été achevée.
63. Dans l'optique de consolider et d'accélérer encore davantage ses progrès au cours de la prochaine période de référence, le Bureau compte tirer parti des innovations continues intégrées dans son cadre analytique et technologique, tout en cherchant à renforcer sa collaboration et sa coopération avec tous les acteurs concernés, dont les groupes de survivants, les États, les organisations de la société civile, ainsi que les organisations régionales et internationales.
64. Compte tenu de l'engagement renouvelé des autorités libyennes à faciliter l'accès des équipes du Bureau au territoire libyen, notamment en délivrant des visas, ce dernier entend accélérer la coopération en Libye au cours de la prochaine période de référence, en relançant la dynamique enclenchée lors des visites effectuées en 2022 par la Procureure adjointe et le Procureur en Libye et grâce aux activités d'enquête et de complémentarité décrites dans le dernier rapport.
65. Le Bureau s'efforcera également de faire avancer les choses en vue de l'établissement d'un bureau de liaison à Tripoli en 2024 afin de renforcer ses activités en matière de coopération et de complémentarité et de consolider son partenariat avec les autorités libyennes, les survivants et les familles de victimes.
66. Sachant que le Bureau aspire à esquisser un plan d'action potentiel en vue de mettre un terme à ses activités en application de la résolution 1970 (2011), une telle présence revêtira une valeur et une pertinence toutes particulières.